

PLAN DE DÉCONFINEMENT

PRATIQUANT NON ENCADRÉ

Du 22 juin au 11 juillet 2020

i PRÉCAUTIONS	
Port du masque	 Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique
Distanciation physique : 4m²/pers	 A adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h, 1,5 mètres sur les côté) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi
Kit sanitaire personnel composé de : <small>1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle</small>	 Préconisé
Matériels liés à la pratique	 Utilisation du matériel personnel
Attestation	 Sans attestation
Durée de pratique	 Sans limitation de durée de pratique
Vestiaires	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
Publics	
Type	 Tous les publics
Nombre	 Absence de limitation
ENCADREMENT	
Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination	 -En cas de signe de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie, le pratiquant doit prévenir immédiatement les autres éventuels participants à la sortie. Il devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.
TRANSPORTS	
Transport individuel	 Conseillé
Transports en commun	 Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique
Covoiturage et mini-bus	 Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières , en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation
ESPACE DE PRATIQUE	
Distance du domicile	 Sans limitation

<p>Législation en vigueur : Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...</p>	<p> Dans les espaces ouverts autorisés A vérifier localement et à respecter</p>
<p>Cotation</p>	<p> -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique - Si reprise de l'activité, débuter avec des sorties faciles puis augmenter progressivement le niveau</p>
<p>Espace de pratique</p>	<p> Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés</p>
<p> CONVIVIALITÉ</p>	
<p>Partage de repas, pots, festivités</p>	<p> À éviter Avec masque ou distanciation</p>
<p>Discussions en présentiel</p>	<p> Avec distanciation et masque si possible</p>
<p> COMPÉTITIONS</p>	<p> interdites</p>
<p> MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC</p>	<p> Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 personnes</p>
<p> SÉJOURS ET VOYAGES</p>	<p> Autorisés</p>
<p> ACCIDENT</p>	<p> Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence</p>
<p> VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ</p>	<p><u>Votre comité départemental</u> info@ffrandonnee.fr</p>

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr